

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing	Trois mois	13.50
	Six mois	26.00
	Un an	50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
Oise, Maine, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste
en sus.
Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continu,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

BOURSE DE PARIS

5 FÉVRIER
(Service gouvernemental)

3 0/0	64 35
4 1/2	93 00
Emprunts (5 0/0)	101 30
6 FÉVRIER	
3 0/0	64 30
4 1/2	95 00
Emprunts (5 0/0)	101 25

(Service particulier du Journal de Roubaix)

Actions Banque de France	3820 00
» Société générale	555 00
» Crédit foncier de	
France	905 00
» Chemins autrichiens	656 00
Lyon	915 00
Est	531 00
Ouest	581 00
Nord	1125 00
Midi	652 00
Suez	321 00
4 0/0 Péruvien	69 3/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	668 00
» Banque ottomane (nouvelle)	558 00
Londres cours	25/15
Credit Mobilier	452 00

DÉPÉCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix

Anvers, 6 février, 3 h.
Laines: Ventes 481 b. Plata.
Lundi et mardi fête.
Pétrole: Haute, Disponible 30 à 30
1/2; courant 29 1/2 à 30; mars 30 à 30
1/2; septembre 34.

Marseille, 6 février.

Laines: Segaye Odessa 365. Montevideo assorties 270. Georgie grises 105 à 120.
Cotons: Tarsous 135 à 130. Sorocabá 175. Pirée 180.
Soies: Filature Salonique 48 à 43.
Cafés: Ventes 13,455 hectolitres. Importations nulles. Berdianska 30 la charge de 160 litres, poids 126/120.

Liverpool, 6 février.
Cotons: Ventes 12,000 b., dont 3,000 b. pour la spéculation. Importations 4,000 b. Tenuus.

Londres, 6 février.
Cafés: Calmes.
Sucre: Faibles.
Laines: Tenues.
Soie: Calme.

Havre, 6 février.
Cotons: Ventes 3,000 b. Marché actif, surtout pour livrable. Amérique tendus. Indes en hausse.

Laines: Ventes 46 b. Buenos-Ayres, 2 19.

New-York, 5 février.
Change sur Londres, 4,86; change sur Paris, 5,13 3/4.
Valeur de l'or, 114 3/8.
Café good fair, 19 1/2.
Café good Cargoes, 19 1/2.
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhausen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Dessenne :

Havre, 6 février.
Cotons: Ventes 4,000 b. Marché rai-dissant. La spéculation opère largement.

Feuilleton du Journal de Roubaix
du 7 FÉVRIER 1875.

— 49 —

L'ESCLAVE

PAR
G. DE LA LANDELLE.
(Suite.)

XXV.— DIPLOMATIE DE BINIGAN ET SES CONSÉQUENCES SUIVIES DE VOYAGES D'OUTRE-MER.

Si l'on n'eut garde de s'informer des Héraclides, des Solastron et de tutti quanti, l'on voulut à Téror aller voir l'estimable docteur Bostigo. Il en fut charmé. La mort de son vieil ami Farniz lui fit dire avec tristesse :

— Mais pourquoi aussi s'était-il arrêté d'épouser une créole de la Havane ?

— Pardon ! cher docteur, fit Rita en souriant, vous oubliez que j'en suis une moi-même.

— Non, madame, dit galamment le vieux médecin ; vous êtes Française comme vous étiez digne de le devenir.

— Et Calisto !

— Ne m'en parlez pas ! après l'émancipation, elle m'a quitté pour se livrer à d'abominables pratiques, et a été étranglée comme empoisonnée.

Liverpool, 6 février.

Cotons: Ventes: 12,000 b. Marché ferme.

Manchester, ferme plus actif.

New-York, 6 février.

Cotons : 13 5/8. Recettes de la semaine 108,000 b.

ROUBAIX 6 FÉVRIER 1874.

La Chambre a discuté hier le projet de loi sur la dynamite. MM. Caillaux et Mathieu-Bodet ont maintenu la demande du monopole de la fabrication de la dynamite par l'Etat. M. Ernest Picard a parlé contre ce monopole. MM. Brame et Brunet ont retiré leur amendement, qu'ils réservent pour la troisième lecture. L'article premier du projet de la commission a été adopté par 381 voix contre 223. L'ensemble du projet a été adopté sans autre débat. L'Assemblée s'est ensuite adjournée à jeudi prochain, date à laquelle est fixée la deuxième lecture de la loi sur le Sénat.

Les huit jours qui séparent la discussion de la loi des pouvoirs publics de la seconde lecture de la loi organisaient le Sénat sont employés à des négociations entre le centre droit et le centre gauche. Il s'agit de s'entendre sur le mode de nomination des sénateurs.

Les gauches voudraient donner au Sénat la même origine qu'à l'Assemblée nationale. Le centre droit, au contraire, insiste pour que le Sénat, par sa composition, puisse servir effectivement au maréchal et l'aider à contrebalancer l'influence de l'Assemblée nationale. On cherche un moyen terme qui puisse être adopté par les deux partis ; on croit qu'on le trouvera et que la gauche fera les concessions nécessaires, poussée qu'elle est par la peur de l'empire.

Le nouveau cabinet se composera, dit-on, de membres des deux centres, mais la prépondérance appartiendrait, dans le conseil, au centre droit. Pour atteindre ce but, il faut arriver à éliminer de la majorité l'élément radical, et constituer, lors de la première lecture une majorité de modérés.

Cette élimination se fera très-probablement sur l'article qui détermine les conditions dans lesquelles la Constitution pourra être révisée. M. Gambetta a déclaré que dans sa pensée la révision, après avoir été votée par les deux Chambres, devra être faite par une assemblée constituante immédiatement élue.

Jamais le centre droit n'acceptera cette interprétation, et si le centre-gauche suivait M. Gambetta, la loi tomberait, cela ne fait aucun doute. Donc, en résumé, on croit, à Versailles, que la loi relative au Sénat donnera lieu à de vives discussions, mais qu'on arrivera à s'entendre ; et que sur l'article relatif au droit de révision, l'extrême gauche ait constitué un ministère avec des membres du centre gauche et du centre

ASSEMBLÉE NATIONALE

Président: M. BUFFET.

Séance du 4 Février 1875

La séance est ouverte à 2 h. 40.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Il est procédé ensuite au tirage des bulletins.

Mr. SENEZE, au nom de la 32^e commission d'initiative, déclare que cette commission a décidé de se dessaisir de la proposition de M. Hervé de Saïsy, parce qu'elle est identique à celle de M. d'Arfeuillères, rapportée par M. de Bonald.

Mr. Hervé de Saïsy demande que la proposition de M. d'Arfeuillères soit mise à l'ordre du jour.

L'Assemblée décide que la proposition de M. d'Arfeuillères soit portée au Sénat.

La proposition de M. d'Arfeuillères a pour objet de déclarer que les nominations faites par un ministre démissionnaire devront, pour être valables, être contre-signées par son successeur.

L'Assemblée reprend la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la dynamite.

Mr. GÉVROLAT, rapporteur, répond à M. Jean Brunet et au ministre des finances.

Mr. CAILLIAUX, ministre des travaux publics, expose que, suite à l'invention de la dynamite, l'Etat devra posséder par des ressources qu'il tirera du monopole de la poudre de mine.

Il ajoute qu'il faut rendre au Trésor ce qu'il a perdu.

Le ministre parle ensuite en faveur du monopole indiqué.

Mr. ERNEST PLEARD se prononce contre ce système.

L'orateur déclare préférer le système de la liberté réglementée.

Mr. MATHIEU-BODET, ministre des finances, se prononce pour le maintien du monopole.

Mr. PLEARD répond que la commission consent à ce que la poudre dynamite soit frappée d'un impôt proportionnel à sa puissance explosive, ce qui sera une sauvegarde pour l'intérêt fiscal.

La discussion générale est close.

Sur l'art. 1er MM. Jean Brunet et Brame reprennent un amendement abandonné par M. de Montgolfier : mais, vu l'heure avancée, cet amendement est retiré provisoirement par ses auteurs, qui le réservent pour la 3^e délibération.

La Assemblée s'adjoint ensuite à jeudi prochain.

La séance est levée à 5 h. 35.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 5 février 1875.

La discussion sur la dynamite ne s'est pas terminée hier : l'Assemblée, ou du moins la partie de l'Assemblée qui ségeait encore à cinq heures et demie, a jugé que la lumière ne serait pas complète si elle n'entendait pas M. Picard.

Il y a donc séance encore aujourd'hui, bien que bon nombre de députés se dispensent d'y assister. On sait qu'il n'y a pas à redouter de coup de surprise, le mot d'ordre bien observé par les gauches étant de rester calme.

Mais si les débats publics sont d'un médiocre intérêt, il n'en est pas de même des négociations qui se poursuivent entre les différents groupes, et qui sont des plus actives. Les républicains et surtout les chefs qui ont mené avec une incontestable habileté toute la campagne du Wallonat ne sont pas gens à négliger les profits de la victoire et à s'endormir dans les délices de la République. Une double besogne les occupe en ce moment, d'abord il s'agit d'organiser, si c'est possible, une sorte de pression sur le maréchal pour l'amener au droit de révision, l'extrême gauche avec des

membres du centre-gauche et du centre

droit, c'est à dire un ministère Dufaure-Wallon-D'Audiffret-Pasquier. La gauche pousse même le désintéressement jusqu'à ne pas demander un seul portefeuille pour aucun de ses membres ; elle s'efface ; elle réclame les portefeuilles pour les néophytes de la république, afin de les compromettre définitivement.

Ensuite on s'occupe très activement de chercher un moyen d'entente sur la loi du Sénat. C'est là le difficile. Les républicaines veulent que le Sénat soit élu : tout au plus admettent-ils qu'il y ait un petit nombre de sénateurs de droit, comme les maréchaux, les amis auxquels ils vont même jusqu'à conceder des cardinaux. Mais ils refusent au président de donner la moitié de ses pouvoirs.

Le vaudeville a été plus heureux avec la reprise de *Manon Lesscaut*, drame tiré du roman sur lequel M. Alexandre Dumas vient d'écrire une préface qui vaut presque l'œuvre de l'abbé Prévert. La pièce, d'abord accueillie assez froide, a fini par obtenir un franc succès.

Le vaudeville a été plus heureux avec la reprise de *Manon Lesscaut*, drame tiré du roman sur lequel M. Alexandre Dumas vient d'écrire une préface qui vaut presque l'œuvre de l'abbé Prévert.

On prétend que certains membres du centre droit commencent à manifester quelques regrets de leurs votes des 30 janvier et 2 février, votes qui ont condamné le suicide du parti orléaniste et sa disposition comme groupe monarchique.

La peur est presque toujours une mauvaise conseillère et ne fait faire que des sottises quand elle dirige la conduite de personnalités politiques qui n'obéissent pas à de fortes convictions.

On raconte que l'un de nos principaux ministres démissionnaires, interpellé sur ce qui vient de se passer, a répondu :

« Nous n'avions pas le choix ; nous allions grand train à l'Empire ; nous aimions mieux tout, même la République radicale, que le régime bonapartiste ! »

Nous verrons si la République réussira mieux que par le passé à nous préserver de l'empire.

La nomination des commissaires chargés de l'examen de la convention signée par le duc Decazes avec le vice-roi d'Egypte est un grave échec pour le ministre des affaires étrangères. Il n'est pas un homme d'Etat ayant passé par le ministère, il n'est pas un diplomate ayant rempli des fonctions en Orient, qui ne soit convaincu de la nécessité du maintien des traités dits *capitulation* pour assurer la protection de nos nationaux en Orient. Non content d'être hostile au rétablissement de la royauté en France, le duc Decazes veut-il donc encore détruire les œuvres de la royauté à l'étranger ? M. Amédée Lefebvre-Pontalis a vivement intéressé les membres de son bureau, hier, en développant les motifs d'intérêt national qui devaient empêcher l'Assemblée de ratifier le traité si légèrement et si imprudemment signé par le duc Decazes. Il prétend que la majorité des commissaires n'a été choisie que par une coalition de la droite et de la gauche : il n'y a pas eu coalition, mais il y a eu la rencontre d'un sentiment commun pour la défense de l'influence nationale et de nos intérêts à l'étranger.

Le bruit court au Palais de Justice que M. Fouche de Careil, candidat républicain dans les Côtes-du-Nord, serait à la veille d'être poursuivi à l'occasion d'une de ses lettres électorales dans laquelle le ministère public aurait vu une manœuvre dolosive. Nous ne tarderons plus à savoir si cette nouvelle est exacte.